

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et amis.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

SOMMAIRE

- 1 - Violences faites aux femmes : Non à la Discrimination et à la Double peine - Collectif Droits des femmes Orléans
- 2 - Proposition de loi « renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes » :
 - Communiqué Collectif National Droits des Femmes
 - Le point de vue de ADFEM - Action et droits des femmes exilées et migrantes
- 3 - La publicité nous tire vers le bas, ça suffit ! Chiennes de garde
- 4 - Plus de pornographie à l'assemblée, mais des Assises de la prostitution au Sénat - Henriette Zoughebi
- 5 - Débat sur l'intégration des femmes réfugiées - France Terre d'asile
- 6 - Livre : Je suis une femme, pourquoi pas vous ? 1974-1979 : Quand je racontais le Mouvement des femmes dans Libération
- 7 - Parution : Nouvelle Encyclopédie Politique et Historique des femmes
- 8 - Radio : Emission "Femmes Libres" sur Radio Libertaire

ACTIONS

1 - Violences faites aux femmes : Non à la Discrimination et à la Double peine - Collectif Droits des femmes Orléans

C'est avec colère et consternation que le Collectif Orléanais des Droits des Femmes a appris le sort fait à Najlaé, jeune femme de 19 ans poursuivant ses études au Lycée Françoise Dolto à Olivet, par les autorités françaises. Arrivée en France pour échapper à un mariage forcé, rouée de coups par son frère, la seule "aide et protection" que Najlaé a reçue de la Gendarmerie de Chateaurenard et de la Préfecture du Loiret réunies lorsqu'elle a voulu porter plainte a été de subir la triple peine.

Expulsion illico-presto vers le Maroc, au mépris de ses droits les plus élémentaires ! Violence inouïe de la part de nos autorités que d'infliger à la victime une nouvelle maltraitance.

Heureusement que l'année 2010 a été déclarée grande cause nationale dans la lutte contre les violences faites aux femmes !

Heureusement que la Préfecture du Loiret a organisé en novembre dernier une soirée de prévention pour lutter contre les mariages forcés !

Heureusement que Nicolas Sarkozy s'est fait le protecteur des femmes victimes dans son discours de la salle Gaveau : "Je veux lancer un appel ...à tous les enfants et à toutes les femmes martyrisés dans le monde pour leur dire que la France sera à leurs côtés, qu'ils peuvent compter sur elle. "

Nouveau sens de la Justice sans doute, les victimes traitées comme des délinquantes à l'heure où la loi contre les violences faites aux femmes arrive ce jeudi 25 février 2010 en débat à l'Assemblée Nationale.

Le Collectif Orléanais des Droits des Femmes (regroupant différents associations, syndicats et partis, dont notamment le MFPP, Mix-Cité, la CGT, la FSU, Solidaires, le PS, le PCF...) ainsi que RESF, la CIMADE, l'ASTI, la LDH , tous les citoyen-nes, élu-es, militant-es associatifs, syndicaux, politiques ont appelé à participer à un rassemblement le samedi 27 puis sont allés ensuite à la Préfecture pour d'ores et déjà demander audience au Préfet pour exiger le retour immédiat de Najlaé, la régularisation administrative de sa situation administrative dans le cadre de la Vie Privée-Vie familiale et que Justice lui soit rendue .

Pour le Collectif Orléanais des Droits des Femmes. - Dominique TRIPET

TEXTES

2 - Proposition de loi « renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes »

- Communiqué Collectif National Droits des Femmes

C'est grâce au Collectif national pour les Droits des Femmes et à sa proposition de loi cadre contre les violences faites aux femmes qu'ont été constituées la Mission d'Évaluation de l'Assemblée nationale sur les violences faites aux femmes et la Commission spéciale d'où le texte adopté en première lecture jeudi 25 février émanait. Les interventions de Martine Billard, Danièle Bousquet et Marie George Buffet avec lesquelles le travail a été mené en constante collaboration, n'ont pas manqué de le rappeler.

Le Collectif a examiné avec attention ce texte.

Il se félicite de voir enfin adoptées des mesures que les associations féministes réclamaient depuis de nombreuses années : l'interdiction de la médiation pénale dans les affaires de violences conjugales, la création d'un délit de violence psychologique dans le couple à l'instar du harcèlement moral au travail, la création d'une ordonnance de protection pour les femmes victimes de violences au sein du couple ou menacées de mariage forcé, la possibilité pour les femmes sans papiers victimes de violences conjugales et bénéficiant d'une ordonnance de protection de se voir délivrer une carte temporaire de séjour, la constitution du mariage contraint en tant que circonstance aggravante des violences, le rapatriement des femmes et des jeunes filles résidant en France et mariées de force à l'étranger, des mesures mises en œuvre pour faciliter le relogement, la « codification » des mesures sur le harcèlement sexuel au travail prévues par la directive européenne de 2002 incomplètement transposée dans le droit français, etc...

Il tient cependant à condamner fermement certaines insuffisances du texte venant de la volonté ou d'amendements de la droite : l'ordonnance de protection ne peut bénéficier qu'aux femmes victimes de violences conjugales. Une femme menacée de viol hors de la famille ne pourrait-elle pas en bénéficier ?

- Les femmes sans papiers ne pourront pas bénéficier automatiquement d'une carte de résident si l'auteur des violences est définitivement condamné. Ce seront donc de nouveau les Préfectures qui trancheront.

- L'aide juridictionnelle pour les femmes sans papiers a été retoquée par la commission des finances.

- De même que la prévention qui est le parent pauvre de cette loi et où l'on voit ici le manque de volonté politique du pouvoir de financer des mesures fondamentales : la formation des

professionnels (remplacée par un rapport sur la formation des professionnels) et la création d'un Observatoire national des violences (remplacé lui aussi par un rapport) qui sont remis à plus tard...

- Sans parler d'une éducation non sexiste de la maternelle à l'université en passant par les centres de formation d'apprentis et les missions locales dont la nécessité impérieuse n'est évoquée qu'à travers les cours d'éducation civique, ce qui manque singulièrement d'ambition et de réalisme.

Un autre chantier est à peine abordé : celui des violences au travail avec, entre-autre, la formation indispensable des inspecteurs, contrôleurs et médecins du travail et la prise en compte des conséquences des violences au sein de l'entreprise ou des trois fonctions publiques.

Beaucoup de bruit a été fait autour du bracelet électronique. Celui-ci ne concerne pas d'ailleurs l'ordonnance de protection mais s'appliquera aux personnes mises en examen pour violences conjugales ou déjà condamnées pour les empêcher d'approcher les victimes. Il y aura une expérimentation durant trois ans et sur 150 situations

Comme si ce bracelet, monté en épingle et amendement du gouvernement, pouvait constituer le centre d'une politique de lutte contre les violences qui réclame des mesures avant tout de prévention, de sensibilisation et de solidarité auprès des femmes victimes. Les démonstrations sécuritaires du pouvoir, l'empilement des lois répressives n'y changeront rien.

Le Collectif national pour les Droits des Femmes continuera à se battre jusqu'au vote définitif de la loi, prévu pour juin et bien au delà, pour faire adopter les mesures qu'il juge indispensables et qui figurent dans sa proposition de loi cadre. Il veillera aussi avec un soin particulier à son application pleine et entière et se donnera tous les moyens pour aller en ce sens.

- Le point de vue de ADFEM - Action et droits des femmes exilées et migrantes

Rappel des faits

La Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, après un an de travail et de nombreuses auditions (dont celles de notre groupe sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes étrangères) a déposé le 25 novembre 2009 une proposition de loi.

La Commission des lois puis la commission spéciale ont examiné cette proposition de loi et effectué des auditions. A l'issue de ce travail, un nombre important d'amendements a été déposé, soit par le président de la Commission soit par des députés de toutes tendances politiques. Deux liasses d'amendements sont consultables sur le site de l'Assemblée nationale.

Cependant la Proposition de loi datée du 10 février, qui passera en première lecture à l'Assemblée le 24 février, ne reprend pas des amendements, pourtant particulièrement importants.

Nos préoccupations

La proposition de loi initiale était une avancée, saluée par de nombreuses associations de défense des droits des femmes, dont les nôtres.

Pour autant il restait des insuffisances que nous avons relevées notamment pour ce qui est de notre engagement relatif aux droits des femmes étrangères ou migrantes. Nous avons observé avec satisfaction que par voie d'amendement, ces demandes avaient été prises en compte.

Or dans la dernière version de la proposition de loi, des éléments essentiels ne sont pas insérés

• Bénéficiaires de l'ordonnance de protection (article 1) : selon des amendements, elles devaient inclure les victimes de traite, d'exploitation sexuelle, d'esclavage moderne, de violences dans l'espace public ou au travail... Or cet élargissement indispensable, car toutes ces victimes sont elles aussi en danger et ont besoin de mesures d'urgence, n'est pas présent dans la PPL. Seules peuvent en bénéficier, tant dans cet article 1 que dans l'article 6 modifiant le CESEDA, les victimes de violences familiales (et non seulement conjugales) ce qui est important, mais insuffisant. '

- délai pour prendre cette ordonnance (article 1): des amendements demandaient que ce l'audition par le juge délivrant l'ordonnance soit prise dans les 24h, car en effet c'est une mesure d'urgence. Or toute référence à un délai a disparu de la PPL
- Durée de cette ordonnance (article 1): elle a été portée de 2 à 4 mois, mais son renouvellement ne peut se faire que si une requête en divorce est déposée et il n'est pas indiqué jusqu'à quand elle sera maintenue
- Assistance due par les consulats et ambassades aux victimes résidant habituellement en France : c'était là encore un amendement qui n'a pas été retenu, et qui est pourtant important. Nous demandons qu'il soit rétabli, en étant élargi à toutes les victimes de violences (familiales, conjugales, traite etc.)

Nos associations approuvent la modification de l'article 18, qui crée non un délit spécifique de contrainte au mariage, mais fait de cette contrainte une circonstance aggravante d'autres crimes ou délits.

Nous soutenons les dispositions (article 5) portant sur l'obligation de renouvellement des titres de séjour des femmes étrangères, conjointes de français ou venues par le regroupement familial, séparées de leur conjoint en raison de violences conjugales, et l'élargissement de ces dispositions aux situations de PACS ou de concubinage.

Nos revendications

- Nous demandons aux députés de proposer à nouveau les amendements qui améliorent la proposition de loi et qui n'ont pas été retenus dans la PPL datée du 10 février. Nous insistons particulièrement sur les dispositions présentées par amendement élargissant les bénéficiaires de l'ordonnance de protection.
- Nous demandons d'être vigilant-e-s pour que les mesures de cette proposition de loi qui renforcent les droits des femmes soient effectivement votées par les assemblées
- Nous demandons que les dispositions nécessitant des mesures budgétaires soient présentées par le gouvernement et soient votées, notamment celles concernant l'Aide juridictionnelle (ancien article 7 de la première version de la PPL), et à ce propos que les femmes étrangères séjournant habituellement en France et victimes de violences en bénéficient..
- Nous demandons aux députés d'interpeller le Ministre de l'immigration pour que soit rédigée, dans les plus brefs délais, une circulaire relative à la situation des ressortissants algériens qui ne peuvent pas bénéficier du renouvellement de leur certificat de résidence s'il y a rupture de la vie commune suite à des violences conjugales

<http://doubleviolence.free.fr>

3 - La publicité nous tire vers le bas, ça suffit ! - Lettre ouverte des Chiennes de garde - à envoyer

Aux présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale

Prévenir le tabagisme des jeunes, la cause est juste, mais, pour en faire la publicité, l'association "Droits des non fumeurs" a utilisé un moyen dangereux : trois images représentant, avec une cigarette comme symbole sexuel, une fellation qu'un homme impose, à une jeune fille dans un cas, à un jeune garçon dans les deux autres ; ces images, diffusées dans des lieux publics, sur des présentoirs de cartes gratuites, renforcent l'amalgame entre violence masculine et sexualité, ce qui est typique de la pornographie.

- Comparer la dépendance au tabac avec le crime de viol sur mineur est abusif.

- Exposer dans l'espace public des images pornographiques est une agression, d'autant plus cruelle que des millions d'entre-nous ont été victimes de violences sexuelles.

Phénomène rare, cette campagne a été réprouvée à la quasi-unanimité. C'est le signe d'une prise de conscience dans l'opinion : une décision politique s'impose.

En France, les publicitaires ont pris un pouvoir démesuré : ils envahissent notre environnement et nous manipulent pour susciter des désirs qui modifieront nos comportements. Une fois de plus, la preuve est faite qu'ils usent de manière irresponsable d'un pouvoir qui, de surcroît, s'exerce sans contrôle. En effet, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) n'intervient pas avant la diffusion des campagnes, sauf pour les spots télévisés ; elle peut demander le retrait d'une publicité après avoir reçu des plaintes, c'est-à-dire quand le mal est déjà fait : son inefficacité est donc flagrante.

Nous revendiquons le droit de vivre sans être exposés en permanence à des clichés sexistes, des slogans abrutissants, des images de violence, et en particulier de violence sexuelle, car pour nous, féministes, la sexualité est la rencontre de deux adultes (des majeurs au sens légal : plus de 15 ans), dans la réciprocité de leurs désirs.

Nous demandons la création d'une instance chargée d'examiner toutes les publicités avant leur diffusion dans l'espace public. Dirigée par une personnalité indépendante, elle sera composée pour moitié de représentant-es du peuple (élu-es, associations) et pour moitié de professionnels.

Aucun film ne peut sortir en France sans un visa officiel ; pourtant, personne n'est obligé d'aller au cinéma ni d'acheter un DVD. Alors, pourquoi les publicitaires ont-ils toute liberté pour imposer des images dégradantes, dévalorisantes ou déshumanisantes dans l'espace public ?

Depuis dix ans, La Meute des Chiennes de garde explique que «ça suffit ! Aux politiques d'agir !

A envoyé à :

M. le président de la République, Palais de l'Élysée, 55 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

M. le président du Sénat 15 rue de Vaugirard 75006 Paris

M. le président de l'Assemblée nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris cedex 07

4 - Plus de pornographie à l'assemblée, mais des Assises de la prostitution au Sénat - Henriette Zoughebi

La semaine dernière, la presse nous apprenait que l'Assemblée nationale venait de mettre en place un filtrage pour empêcher toute connexion aux sites pornographiques et pédocriminels.

Faut-il se réjouir de cette « avancée » ?

Faut-il se révolter que des députés aient pu, jusqu'à présent, soutenir l'activité lucrative de proxénètes et autres violeurs ? Qu'ils aient encouragé l'exploitation économique de cette matière première qui ne coûte rien tant elle peut être vendue et revendue ? Qu'ils se soient rendus complices de l'exploitation sexuelle d'êtres humains, principalement des enfants et des femmes ?

La négation de la souffrance des personnes exploitées par la marchandisation des corps est telle que les sites pédocriminels sont requalifiés en sites de pornographie juvénile. Elle est telle qu'on ne parle pas de prostitution filmée, mais de pornographie, comme si une caméra magique transformait les victimes en actrices.

Ce n'est pas pour les reconnaître dans leur humanité que l'Assemblée filtre désormais les sites pédocriminels et pornographiques. Il n'est pas question de dignité humaine, mais de protection du réseau informatique que menacent les virus propagés par ces sites...

Brimés, certains députés pourraient répondre positivement à l'invitation de la sénatrice des Verts, Alima Boumédiène-Thiery qui nous convie à participer aux « Assises de la prostitution » le 24 mars prochain.

Nous pouvons remercier Sarkozy d'avoir offert aux proxénètes, déguisés en prostitués ou en alliés des prostituées, une clé magique qui leur ouvre toutes les portes, notamment celles du Sénat.

En effet, en pénalisant les personnes prostituées, avec la loi pour la sécurité intérieure de 2003, il leur a permis d'entrer dans la dénonciation d'une réalité effectivement injuste et, de cette manière, de légitimer leur revendication d'instauration d'une société encore plus violente où

certains auraient le droit d'acquérir, entre autres produits de consommation, le corps d'autres êtres humains.

Dans un jeu de ping-pong, des députées UMP leur répondent en proposant la réouverture des maisons closes, pour des raisons purement hygiénistes et, surtout, pour cacher cet esclavage qui fait honte.

Je refuse la pénalisation de celles qui sont exploitées dans la prostitution, comme je refuse la réglementation de cette exploitation.

Je crois à un monde sans prostitution. Comme je crois à un monde sans esclavage.

Dans notre pays, il n'est plus question de remettre en cause l'abolition de l'esclavage, même s'il existe encore des victimes. Nous sommes tou-te-s d'accord pour les protéger et personne n'oserait défendre l'aménagement des conditions de l'esclavage.

Ce qui a été possible pour l'esclavage doit l'être pour la prostitution.

COLLOQUES, RÉUNIONS, MEETING...

5 - Débat sur l'intégration des femmes réfugiées - France Terre d'asile

France terre d'asile organise le mercredi 17 mars prochain, de 8h30 à 10h00 un débat sur l'intégration des femmes réfugiées qui réunira Michel Aubouin (ministère de l'Immigration), Chahla Beski-Chafiq (Adric) et Isma Hocini (Génération femmes d'Evry). Le débat portera sur les obstacles que rencontrent les femmes migrantes et réfugiées dans leurs parcours d'intégration, ainsi que sur l'impact des dispositifs mis en place pour les accompagner.

Nous serions heureux de votre présence à cette nouvelle édition des Petits déjeuners de France Terre d'asile. Vous trouverez, ci-joint, les informations pratiques concernant cette rencontre. N'hésitez à diffuser ce document dans vos réseaux. Nous vous attendons nombreux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Merci de confirmer votre participation avant le 10 mars 2010.

Antoine Janbon, 01.53.04.40.90, ajanbon@france-terre-asile.org

LECTURES, CINÉMA, SORTIES...

6 - Livre : Je suis une femme, pourquoi pas vous ? 1974- 1979 : Quand je racontais le Mouvement des femmes dans Libération

Ed Michel de Maule, Sortie le 4 mars 2010, Dans le cadre des 40 ans du MLF, dont la célébration durera toute l'année

Le 26 août 1970 quelques femmes s'en allèrent déposer à l'Arc de Triomphe une gerbe "A la femme inconnue du soldat inconnu". Cette manifestation iconoclaste signait la première apparition, du moins aux yeux des médias de l'époque, d'un women's lib français, c'est-à-dire d'un Mouvement de Libération des Femmes, c'est-à-dire du MLF

En 2010 seront donc célébrés les "40 ans du mouvement de libération des femmes". Cet "anniversaire", qui se déroulera tout au long de l'année, sera l'occasion de nombreuses initiatives (colloques, expositions, débats, manifestations, sites internet, livres, films...) qui porteront sur la décennie soixante-dix, décennie de naissance, puis du développement du mouvement des femmes.

Dans ces années, Martine Storti était journaliste à Libération, exactement de l'automne 1974 à l'automne 1979. Quasi quotidiennement, elle a suivi le développement du mouvement, des idées, des revendications féministes, leur diffusion progressive dans la société française, les partis politiques, les syndicats, les institutions publiques et privées, les familles, les individus...

Jour après jour, semaine après semaine, elle a relayé ce qui se déployait sur la scène française (et souvent aussi dans d'autres pays), les femmes devenant en effet actrices de leur propre histoire dans un mouvement qui peu à peu concernait la presque totalité du monde.

Ces articles des années 70 écrits dans *Libération* ne sont pas seulement des archives. Ils racontent une histoire d'émancipation et de libération, ils disent les manifestations, les luttes, les grèves, les victoires et les défaites... Ils disent les combats pour la liberté de l'avortement, ou contre le viol et les violences faites aux femmes, ou pour l'égalité dans le travail... Ils disent les débats, les polémiques, les résistances, les injures et les rispostes... Ils disent des livres, des films, des chansons de femmes qui affirmaient aussi leurs capacités créatrices... Ils disent des fêtes, ils disent de l'humour, dans ces slogans inoubliables du "mouvement" : "Je suis une femme, pourquoi pas vous" ou encore "Un homme sur deux est une femme"... Ils disent d'où viennent les jeunes femmes d'aujourd'hui, c'est-à-dire des folles années de leurs mères et de leurs grands-mères... Ils disent aussi une autre époque, tant ces années soixante-dix semblent, à leur relecture, à la fois proches et lointaines.

7 - Parution : Nouvelle Encyclopédie Politique et Historique des femmes

La Nouvelle encyclopédie Politique et Historique des Femmes vient de paraître, aux Belles Lettres. Sous la direction de Christine Fauré - Livre broché - 33,00 €, 1216 p.

Comment les femmes ont-elles perdu en France le pouvoir de gouverner ? Pourquoi Calvin s'est-il excusé auprès de la reine d'Angleterre Élisabeth Ire lorsqu'elle accéda au trône ? Comment les femmes ont-elles participé collectivement aux Révolutions anglaises du XVII^e siècle, américaine, française, liégeoise et brabançonne, néerlandaises du XVIII^e siècle ? Quelles ont été les formes de résistance des femmes esclaves dans la traite négrière ? Comment les utopistes et les marxistes ont-ils conçu l'émancipation des femmes ? Quand le féminisme est-il né ? Comment a-t-il évolué ? Quand et comment les femmes ont-elles obtenu le droit de vote dans les États européens, en Amérique du Nord, en Amérique latine ? Savez-vous que des femmes s'enrôlèrent dans le nazisme, le fascisme italien, la collaboration française, le franquisme, le salazarisme portugais ? Quelle fut l'action souvent méconnue des résistantes à ces régimes totalitaires ? La Commune de Paris de 1871, les Révolutions russes de 1905 et 1917, la Révolution allemande de 1918 ont-elles marqué des avancées sociales et politiques pour les femmes ? Quelles ont été la liberté et l'égalité pour les femmes dans les pays du communisme réel ? Qui étaient Clara Zetkin, Rosa Luxemburg et Alexandra Kollontai ? Qu'est-ce que les deux guerres mondiales ont changé pour les femmes ? Quelle est l'étendue du succès politique des femmes dans les pays nordiques ? Pourquoi l'avortement est-il interdit en Pologne, membre de l'Union européenne ? Comment des femmes ont-elles combattu les dictatures militaires d'Amérique latine ? Comment les mouvements de libération des femmes des années 1970 ont-ils traversé l'Atlantique ? Comment les organisations internationales ont-elles construit, idéalement, l'égalité entre femmes et hommes ?

8 - Radio : Emission "Femmes Libres" sur Radio Libertaire

Mercredi 10 mars, 18h30- 20h30 ; Solidarité avec les femmes iraniennes et afghanes

Avec Soudeh Rad de "la campagne d'un million de signatures" et "l'appel pour liberté et égalité des sexes en Iran". Et, sous réserve, Shoukria Haidar ou Geneviève Couraud de "NEGAR" (soutien aux femmes d'Afghanistan)

Vous pouvez écouter et télécharger l'émission sur le site de Radio Libertaire pendant 1 semaine

<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>>[http:](http://)

Collectif d'organisation Marche Mondiale des Femmes 2010, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris
Tel : 01 44 62 12 04 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : www.mmf-france.fr,